

Me Badr ATMANI

Notaire à Rabat

32, Angle Avenue Al Abtal et Rue Oued Fès

Agdal - Rabat

Tél : 77 93 17 / 77 92 94

Fax : 77 93 17

الأستاذ بدر عثمانى

موثق بالرباط

32، ملتقى شارع الأبطال و زنقة واد فاس

أكدال - الرباط

الهاتف : 77 93 17 / 77 92 94

الفاكس : 77 93 17

Répertoire N.....16..... du ...10 Janvier 1995.....

COURRIER REQU LE

- 2 FEV. 1995

# Expédition

.....DEPOT... DE... PROCES-VERBAL.....

DE

.....L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT.....

....." TAPIS... JABRI... " S.A.....

Le bureau de l'assemblée est ainsi composé :

- **Président** : Monsieur CHAKIB Atman
- **Scrutateurs** : Monsieur DUPONT Etienne.  
Monsieur GUESSOUS Mohammed Rachid
- **Secrétaire** : Monsieur HOUARI Hassan.

Monsieur le Président constate d'après la feuille de présence certifiée par les membres du bureau, que NEUF (9) actionnaires possédant les SIX CENT (600) actions de CENT (100) dirhams chacune composant le capital social sont tous présents ou représentés.

L'Assemblée réunissant ainsi plus du quart (1/4) du capital social est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée Générale a été convoquée et se trouve réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Après un échange d'observations et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

#### **- ORDRE DU JOUR**

- Mise en veilleuse de la société .
- Démission de l'administrateur unique
- Nomination d'un nouvel administrateur unique
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale après avoir pris lecture du rapport du commissaire aux comptes constatant des pertes considérables et un ralentissement des activités de la société, décide de mettre cette dernière en veilleuse, sans pour autant prononcer sa dissolution.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale constate la démission de Monsieur CHAKIB Atman administrateur unique et lui donne quitus entier et définitif.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

MAÎTRE BADR ATMANI  
NOTAIRE R.I. 17  
Rue des Oudayas, APTAL et rue  
Oudayas, APTAL - RABAT  
Tél: 779317/779294 - Fax: 779317

Rep n° 16

Du 10 Janvier 1995

**DEPOT DE PROCES-VERBAL**  
**DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**REUNIE EXTRAORDINAIRE**

**"TAPIS JABRI" S.A**

**EXPEDITION**

A la Minute d'un acte reçu par Maître Badr ATMANI, Notaire, soussigné, se trouve annexée la pièce dont la teneur suit :

Enregistré à Rabat (M), le 16 Janvier 1995  
RE 447 -OR 300 -DV 243.062.  
DROITS PERCUS : 53,00 dhs  
SIGNE : LE RECEVEUR-ORDONNATEUR

**A N N E X E I**

**"TAPIS JABRI" S.A**

S.A au capital de : 60.000,00 dhs  
Siège social : Rabat, Quartier Industriel, lot n° A 8,  
Takaddoum

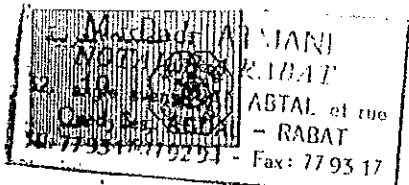
**PROCES-VERBAL**  
**DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**REUNIE EXTRAORDINAIRE**

**L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT QUINZE**  
**LE NEUF JANVIER A DIX HEURES**

Les actionnaires de la société anonyme dite "TAPIS JABRI" S.A, au capital de SOIXANTE MILLE DIRHAMS (60.000,00 dhs), dont le siège social est à Rabat, quartier industriel, lot n° A 8, Takaddoum, se sont réunis en assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement sur convocation qui leur a été faite par l'administrateur unique.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en leur entrée en séance par tous les membres présents à la réunion.





### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur CHAKIB Atman, Monsieur DUPONT Etienne, pour une durée de six (6) années.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Monsieur DUPONT Etienne, ici présent déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être attribuées.

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités légales prévues en pareille matière.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à SEIZE heures .

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

LES SCRUTATEURS

LE SECRETAIRE

---

### SUIVENT LES SIGNATURES ET LES MENTIONS

---

Annexée à la minute d'un acte reçu par Me Badr ATMANI, Notaire à Rabat, le 10 Janvier 1995

Enregistré à Rabat (M), le 16 Janvier 1995

RE 447 - OR 300 - DV 243.062

DROITS PERCUS: 50,00Dhs

SIGNE : LE RECEVEUR-ORDONNATEUR

|                    |                    |
|--------------------|--------------------|
| EXPEDITION SUR :   |                    |
| <i>[Signature]</i> | role <i>4/1/95</i> |
| <i>[Signature]</i> | renvoi             |
| <i>[Signature]</i> | mot nul            |

- POUR EXPEDITION -

